

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Charlène Gourgues**

<https://www.cadre21.org/membres/ab162e69bd929d8d8d7c8636>

Date d'obtention : 2022-03-31 14:51:16

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

L'intervenant ayant reçu la formation SEXTO doit prendre la trousse, l'ouvrir et suivre les étapes de la démarche d'intervention. Il peut également utiliser l'aide mémoire des étapes de la démarche.

Résumé des étapes :

1. Parler à l'auteur du signalement et à la victime (Rassurer et soutenir les jeunes dans le processus)
2. Évaluer l'incident (Utiliser une posture de non-jugement et un ton réconfortant + remplir la grille d'évaluation afin de déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue).
3. Vérifier l'information (Demander à la victime s'il y a d'autres personnes au courant de la situation, vérifier les informations auprès des jeunes impliqués ou des témoins et compléter avec eux la grille, puis parler aux jeunes impliqués seul à seul en faisant valoir l'importance de rétablir la vie privée de la victime en leur demandant de ne pas parler de la situation avec d'autres).

Avant l'étape 4 : Avec les informations obtenus, si on estime que les activités pourraient être malveillantes et de nature criminelle, on doit contacter le service de police et ne pas compléter la grille d'évaluation avec l'instigateur. De plus, si on a des raisons de croire qu'il y a du contenu pornographique juvénile dans l'appareil électronique, on doit le confisquer.

4. Parler au jeune instigateur (Obtenir sa version des faits, veiller à protéger les élèves qui ont fourni des informations. De plus avec les renseignements recueillis aux étapes 1 à 4, on pourra déterminer si la situation est d'une intention impulsive ou d'une intention malveillante.

Selon l'intention retenue, appliquer les étapes à suivre dans la trousse dans chacun des cas.

*En aucun temps, l'intervenant ne doit chercher à consulter les images.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Les mises en situations permettent de voir plusieurs contextes et situations possibles où la trousse pourrait être utilisée.

Elle m'ont permises de me questionner et prendre conscience que ce n'était pas toujours facile de se positionner.

L'aide-mémoire est un outil très aidant pour la prise de décision.



cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf



cadre21.org



Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

De mon côté, il s'agit de l'étape 2 (évaluation de l'incident).

Je souhaite m'assurer d'évaluer la situation de la meilleure façon possible (poser les bonnes questions et remplir la grille de façon adéquate).